COMPTE RENDU DE RÉUNION

« Plénière CDCA»

DATE : 31/01/2025 **HORAIRE** : 9h **LIEU** : Salle des Assemblées, Hôtel du Département

PARTICIPANTS	ORDRE DU JOUR
Présents : Maryse MAURY, Présidente CDCA Nelly GINESTET, Vice-Présidente, Département du Lot Martine HILT, Conseillère Départementale Quentin DELACOUR, Directeur départemental de l'ARS Occitanie Laurence ALIDOR, Directrice des Solidarités Départementales Jérôme LABORIE, Directeur Adjoint Autonomie CD 46 Chehrazed ADDOULI, CD 46 Céline BOURDA, CD 46 Marie-Bénédicte BIAU, Directrice de la MDPH Ana BAIOTTO, ARS Francis ANDRIEU, FDSEA Frédéric ATLAN, M2P Marie-Joëlle AYRAL, France Alzheimer Michel BIANCO, CFE-CGC Arnaud BOUE, LAD Jean-Michel CAMBON, APEAI-ADAR Stéphanie CAMPAN, CFDT Brigitte COUDERC, Association Huntington France Michèle CUBAYNES, APAJH Patrick DELFAU, FO André DELMAS, UFR Myriam DELSAHUT, CFE-CGC Yves-Éric DESMOULINS, Perce Neige Danielle DOLMIERE, FEPEM Pascale FONTAINE, CFDT Yves FRANCOISE, FSU Marie-Christine HALLOT, CPAM et Mutualité Française Annie HONTARREDE, Mutualité Française Scarlett LACAILLE, Autisme Cri 46 Dany LARVOR, Génération Mouvement Annick LONFRANC, FO Anne-Marie MARTIN, CFE-CGC Michel MERCADIER, UDAF et ADMR Joëlle MOLESIN, ANDAR Antoine PELIZZARI, Initiativ'Retraites 46 Marc PHILIPPOT, CPAM Claire POUZOLS, URIOPSS Occitanie Geneviève RIBES, FEHAP Hélène SOLIVERES, AMF 46 Nadine SOULEILLOU, FGR-FP 46 Jean-Marc VIERSOUS, AFTC 46 Sylvie VIGIE, FGR-FP 46 **Excusés :** Marie-France COLOMB, Conseillère	- 1- Le CDCA, cadre et fondamentaux - 2 - PRS / PRIAC - 3 - Retour sur les rencontres du schéma Autonomie - 4 - Retour sur la Journée Départementale des Aidants - 5 - Bilan d'activité de la MDPH - 6 - Point actualités / questions diverses

Départementale
Edouard FOUCAUD, CFDT
Pascal LEWICKI, Association Ségala Limargue
Colette PALMIE, FNAR
Marie PIQUE, Conseillère Régionale
Pascal RAZAT, UNAFAM
Jean-Marc RODIER, FSU
Marie SANT, AGIRC-ARRCO

Absents :
Eric ANDRE, ALISE
Bernard BENOIT, UNA
Vincent CASTEL, ADESPA Occitanie
Eliane CHARLER, CFTC
Claude CHAVANON, Voir ensemble Lot
Jean-Paul DELMONT, FO
Maureen DUTHIL GIMBERGUES, AFM Téléthon
Denis JUBERT, Groupement de coopération lotois en faveur des Personnes Handicapées
Vincent LABARTHE, Vice-Président du Conseil Régional
Françoise LAPERGUE, Conseillère Départementale
Christian LECOMTE, MSA
Monique MARTIGNAC, AMF 46
Francis MERCADIER, APF France Handicap
Didier PASTOR, Académie de Toulouse
Annie PEREZ, FO
Christian PONS, FENARA
Francis SALANIE-BERTRAND, FNATH
Marie-Pierre SIMON ; CARSAT
Jean-Marc TOULLIEU, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
Stéphanie VIGIER, ICM

RELEVÉ DE CONCLUSIONS, SUITE À DONNER

Mme GINESTET, ouvre la séance en tant qu'ancienne présidente du CDCA. Elle passe ce jour le relais à Mme MAURY, nouvelle présidente du CDCA.

Mme VIGIE de la FGR-FP 46 intervient : lors de la dernière assemblée plénière du CDCA, avaient été voté, à l'unanimité, 4 vœux, sans opposition des élus du Département.

1er vœu = l'accès aux soins, avec une proposition de mettre en œuvre la charte Romain Jacob et la création d'un service de type « handiconsult » sur le département.

2ème vœu = la création d'un dispositif de communication pour les personnes avec une déficience sensorielle.

3ème vœu = la création d'un véritable service de transport à la demande comparable à celui qui existe dans le département de la Corrèze. Sachant qu'une étude devait rendre ses conclusions en 2023.

Or aucune initiative n'a été prise dans ce sens.

Avant d'en venir au 4ème vœu, Mme VIGIE souhaite rappeler des décisions qui ont été prises par le conseil départemental depuis octobre 2023.

En février 2024, un nouveau règlement départemental d'aide sociale est promulgué

créant des difficultés pour la facturation de certains résidents, sans que personne n'en soit averti.

Est aussi évoqué le déficit abyssal de Lot Aide à Domicile qui devait pourtant servir de modèle aux autres départements.

Le CDCA a vocation à participer aux décisions du Département dans ces domaines du social. Souhait est fait que son fonctionnement soit effectif.

D'où, le quatrième vœu, voté à l'unanimité, qui demandait que le CDCA soit convoqué régulièrement. Or il n'y a pas eu de réunion depuis octobre 2023

Elle renouvelle la demande de la prise en charge des frais de déplacement.

Si les élus ne prennent pas l'engagement de faire fonctionner le CDCA, elle indique qu'ils seront dans l'obligation de s'interroger sur leur implication et leur participation, à une instance fantôme.

En réponse, Mme MAURY indique que concernant le rapport « handiconsult », il existe un groupe de travail qui a produit un document visé par l'ARS. Mme BAIOTTO confirme les écarts entre local et régional, le projet est à l'étude.

M. CAMBON (APEAI-ADAR) : l'esprit de création de ce système a dérivé progressivement. L'idée serait de créer un dispositif à l'hôpital de Cahors, et il n'est pas d'accord : nous avons déjà des difficultés à trouver des médecins, 70% des Personnes en situation de handicap considèrent qu'ils sont à peu près soignés, les autres abandonnent tous les soins. Si tout est mis en place à Cahors cela ne facilitera pas les démarches de personnes à Martel par exemple. Selon lui on n'arrivera pas à une solution « handiconsult » qui sera efficient sur le territoire lotois.

Mme MAURY est surprise de cette analyse, pour elle ce dispositif doit vraiment s'adresser à tout le Lot.

Mme BAIOTTO (ARS) : c'est une première étape de le faire sur Cahors, mais pour toutes les personnes en situation de handicap dans le Lot. Et les perspectives à plus long terme sont de le développer sur tout le territoire.

Mme GINESTET (CD) : sur l'accès et les services en ligne, les choses ont avancé, ce point doit être abordé plus tard pendant la plénière.

Mme ALIDOR (CD) récuse le terme de déficit abyssal pour LAD, même si en effet l'entreprise rencontre des difficultés financières. Sur « handiconsult » et la méthode, elle rappelle qu'on est tous soucieux d'économiser notre temps et d'être efficaces sur la conduite de politiques publiques. La parole du CDCA est importante, il est important de la transmettre, mais on ne peut pas parler à la place de Groupes de Travail en cours. De plus elle indique que le règlement du Département sur l'action sociale reprend à 80 % les règles nationales, il est voté en CD, et est donc public. Il ne fait pas partie des docs à soumettre au CDCA.

M. CAMBON : ce changement de règlement a des conséquences sur l'aspect financier notamment pour les familles, et ça a été compliqué car ils n'ont pas été mis au courant.

M. BOUE (LAD) sur la situation financière de LAD : les difficultés économiques sont propres au secteur médico-social. Les résultats 2023 sont dégradés avec une alerte et un plan pour retrouver l'équilibre qui à a l'air de porter ses fruits. Il rappelle que LAD a un chiffre d'affaires de 20 millions €, et un déficit de 1 à 2 millions. Mais la solvabilité de l'entreprise n'est pas remise en cause. De plus, il rappelle que la hausse de prix sur le carburant et les assurances impactent fortement le budget, la question de la mobilité est un vrai sujet, mais ils gardent l'objectif d'aller partout sur le territoire.

Mme GINESTET rappelle qu'une des préoccupations est d'avoir un nombre d'intervenants suffisants pour mettre en place les plans d'aide. Il faut pouvoir aller partout et avoir suffisamment de personnel, y compris pendant les vacances ou les fêtes.

M. CAMBON : LAD n'est pas le seul service à domicile, il rappelle que quand l'APEAI ADAR a fusionné, un des objectifs était de ne pas laisser le personnel en difficulté, avec un métier en difficulté. Ils ont donc essayé de proposer un métier différent. De plus, le nombre d'heures des SAAD est défini par le département, mais le système ne va pas, ce sont les personnes qui vont à domicile qui peuvent dire quels sont les besoins. En termes de recrutement ils n'ont pas de problèmes, même s'il existe encore des problématiques sur le salaire. Il aimerait que les entreprises qui font un effort pour revoir le métier aient un soutien du CD.

Rappel des fondamentaux du CDCA par Mme ADDOULI

M. FRANCOISE (FSU) : puisqu'un nouveau CDCA est en place, il s'agit d'en respecter les règles : il faut des VP et un bureau. L'intervention plus haut disait que le CDCA fonctionne mal, donc il faut commencer par son bon fonctionnement. Il souhaiterait que le CDCA soit en capacité de fonctionner, et il aimerait que M. RIGAL soit là afin de montrer son intérêt.

Suite à la présentation par Mme ADDOULI des candidatures pour cette nouvelle mandature, Mme MARTIN (CFE-CGC) indique que selon elle, quand les personnes se présentent ce serait bien qu'ils soient présents. Mme CAMPAN (CFDT) indique que M. FOUCAUD, candidat au poste de Vice-Président de la formation spécialisée PA s'excuse, et qu'il a déjà siégé.

M. LABORIE propose de refaire un appel à candidature par mail dans la mesure où le seul candidat déclaré au poste de VP PA est absent

M. FRANCOISE n'est pas d'accord : on recommence sur des dysfonctionnements. Puisque le candidat est absent, il souhaite ajourner la séance.

M. LABORIE indique que le CDCA ne vivra que si des groupes de travail se réunissent, mais ce n'est pas le cas. Il ajoute que le Département n'a pas les moyens de mettre un chargé de mission uniquement sur le CDCA même s'il reconnaît qu'il y en aurait besoin.

M. PHILIPPOT (CPAM) demande si les membres des bureaux peuvent faire acte de candidature dès maintenant.

Mme DELSAHUT indique qu'elle s'était proposée pour le bureau PH pour la CFE-CGC.

M. FRANCOISE demande un vote sur la proposition de M. LABORIE de refaire un appel à candidature par mail avec vote à distance.

Mme SOLIVERES (AMF 46) souhaite que dans le mail soit indiqué que les candidats doivent être présents.

Vote sur la proposition de M. LABORIE : 33 pour, 1 contre, 2 abstentions.

Mme LACAILLE (Autisme CRI 46) précise qu'elle s'abstient à cause de la question des frais de déplacement.

M. ANDRIEU (FDSEA) : chaque année ce problème remonte, le bénévolat lui coûte 120 € minimum, mais soit on fait du bénévolat soit on n'en fait pas, il souhaiterait qu'on cesse de parler de ça.

Mme MARTIN : l'Union Départementale de la CFE-CGC rémunère les personnes qui viennent de loin. C'est un sujet récurrent qui fait qu'on n'avance pas. Elle se demande s'ils ne sont pas venus pour rien.

M. FRANCOISE s'inscrit en faux, le défraiement est une obligation départementale, d'autres départements le font. Il pense aller au tribunal administratif pour voir qui a raison. De plus, il se plaint du fonctionnement, on ne vient que pour regarder un diaporama où il s'agit de l'ARS. Si on veut que ça fonctionne, il faudrait que ça émerge.

M. CAMBON : le problème c'est si le bénévolat ne peut être fait que par des gens qui en ont les

moyens, aussi bien financiers que matériels. Le bénévolat ne doit pas toucher la bourse. Ce n'est pas rien d'entretenir un véhicule.

M. VIERSOUS (AFTC 46) : faire du bénévolat c'est gratuit, mais ce débat a lieu d'être.

Mme MARTIN s'interroge : peut-on être candidat aux deux formations spécialisées, en rapport avec les candidatures de Mme HALLOT (Mutualité Française).

Mme ALIDOR : sur le lien entre le CDCA et d'autres instances, elle rappelle que le schéma Autonomie est fait avec l'ARS, et ils avaient proposé que des membres volontaires du CDCA se proposent pour être sur une Conférence Territoriale de l'Autonomie afin qu'un lien plus étroit soit fait entre les 2 instances.
De plus, elle propose qu'en partie la consultation soit dématérialisée : en effet pas mal de choses pourraient être faites de manière dématérialisée ce qui réglerait la question des défraiements. Ce sont des axes de progrès qu'elle souhaitait remettre à l'ordre du jour de cette séance.

Présentation du PRS par M. DELACOUR

Mme RIBES (FEHAP) croyait que tout cela avait été validé. M. DELACOUR précise qu'il s'agit d'une révision, un ajustement qui doit faire l'objet d'un avis du CDCA.

Mme SOLIVERES : comment cela va-t-il être mis en pratique, par exemple, des chirurgiens dermato vont-ils venir ?

M. DELACOUR indique qu'il s'agit de prospective, de voir ce qui est possible, sans forcément d'engagements. Dans un deuxième temps, il s'agira d'encourager les acteurs à développer cette offre de soin et de s'assurer que les garanties sont effectives, que ça correspond à un besoin sur le territoire. Sachant que le choix de l'oncologie a été fait de manière régionale.

Mme MARTIN : pourquoi la dermatologie en oncologie, sachant qu'on attend des mois pour un rendez-vous ?

M. DELACOUR dit qu'il suffit d'un ou deux praticiens pour développer une offre.

Mme ALIDOR : quand on estime que la qualité peut être respectée et qu'il y a un flux vers Montauban ou Toulouse, on ouvre la possibilité aux hôpitaux du Lot de pratiquer ce type d'acte.

Vote sur ce PRS : 33 pour, 3 abstentions.

M. FRANCOISE indique ne pas voter sur un texte d'une telle importance, il aurait voulu avoir le temps d'y réfléchir, il ne peut pas émettre un vote comme ça.

Pour Mme MARTIN même si elle avait eu le texte en amont, elle n'aurait pas compris grand-chose sans les explications.

M. PELIZZARI (Initiativ'retraite 46) : quel délai pour la phase opérationnelle ?
M. DELACOUR répond : dès que la révision sera actée ce sera possible.

Mme MOLESIN (ANDAR) se dit favorable car elle en a assez de devoir faire de la route pour se faire soigner.

Présentation du PRIAC par M. DELACOUR

Mme DELSAHUT (CFE-CGC) demande si sont prévues des ouvertures de place de SAMSAH sur le département. Certes les SAVS prennent le relai mais ils ne sont pas formés pour ça.

Mme ALIDOR : le besoin avait été repéré avec le dispositif 50 000 solutions, un opérateur a été ciblé, nous sommes en négociation avec lui pour voir comment, sur les crédits actuels, ils peuvent développer des offres supplémentaires. C'est une préoccupation.

Mme BAIOTTO indique que des places de SAMSAH vont faire l'objet d'appel à candidatures.

Mme ALIDOR : il faut trouver des propositions de prise en charge qui par cascade permettront d'avoir une meilleure répartition et de meilleures solutions sur le territoire.

Mme LACAILLE : il faut avoir des points de vigilance sur les 50 000 solutions. Tout d'abord, les usagers n'ont pas été concertés, puis il faudrait mettre en œuvre la définition de la maltraitance (loi 2022). De plus elle rappelle les difficultés concernant les listes d'attente (12 à 18 mois). Il faut réfléchir aux possibilités qu'on a avec des moyens moindres, avec toutes les intelligences qu'on a, on peut faire quelque chose de positif ensemble.

Retour sur le schéma Autonomie par Mme ADDOULI

M. VIERSOUS : sur les territoires choisis pour les rencontres, il s'étonne que le nord du département ne soit pas représenté.

Mme DOLMIERE (FEPEM) : comment sont mises en œuvre les actions du Schéma Autonomie ?

Mme ALIDOR : un Comité de Pilotage opérationnel fait le bilan des actions et porte les priorités décidées. Certaines actions vont concerner des opérateurs qui nous feront des retours, d'autres actions nécessitent des échanges plus importants sur lesquels on va rebondir, et créer des Groupes de travail.

M. CAMBON : rappelle qu'à Figeac la fusion en SAD a été faite avec la fusion entre APAEI et ADAR, par le biais des EREA.

M. LABORIE lui rappelle qu'il faudra quand même qu'ils fassent une demande d'autorisation en tant que SAD mixte.

Mme DELSAHUT félicite les actions positives menées en Résidence Autonomie pour les personnes en situation de handicap, et notamment celle de Puy l'Evêque.

Mme RIBES s'interroge sur l'organisation de rencontres avec les EHPAD, quel est l'objectif ?

Mme ALIDOR indique que souvent ces rencontres sont à l'initiative de l'ARS, avec de l'information descendante.

Retour sur la Journée des Aidants 2024

C'était un des objectifs du schéma Autonomie, et un axe majeur de la politique du département.

M. CAMBON : félicite cette journée, mais il regrette le faible nombre d'aidants présents, tout en considérant que c'est normal puisque c'est difficile pour l'aidant de décrocher. C'est un travail à poursuivre.

Le nombre d'aidants dans le Lot est difficile à quantifier, car beaucoup sont invisibles. Le chiffre national est de 9 millions d'aidants, c'est dire l'ampleur du sujet.

Mme LACAILLE tient à féliciter cette initiative qui a permis de rencontrer beaucoup de partenaires et elle souhaite participer à l'élaboration de la prochaine journée.

M. BOUE rappelle que LAD a organisé la première journée des aidants dans le Lot en 2023. Il ajoute que sur 5 000 personnes que LAD a accompagnées, 46% vivaient avec un proche à domicile, 15% de personnes sont dans un isolement vraiment marqué. Pour le reste, ils ont pu constater beaucoup de solidarités,

M. VIERSOUS : confirme que c'était une très belle journée qui a permis de faire connaître les associations travaillant sur le handicap. Mais il faudrait améliorer la communication.

Présentation du bilan d'activité de la MDPH

M. VIERSOUS : puisque la MDPH est maintenant numérisée, a-t-elle des statistiques pour savoir combien il y a de cérébrolésés, ce qui permettrait une meilleure utilisation des fonds.

Mme BIAU (MDPH) indique que c'est un projet pour 2025, d'avoir de vrais tableaux de pilotage. Mais elle n'est pas certaine que ce type de données soit saisi de manière informatique. Ça doit quand même venir à moyen ou long terme.

Mme CAMPAN : a-t-on déjà des chiffres ?

Mme BIAU, pour 2023, il y a eu 12 000 demandes, 5 600 dossiers déposés, une augmentation entre 5 et 10%. Les situations se sont complexifiées. 1/3 des demandes concerne la vie quotidienne (PCH), 1/3 la vie professionnelle (AAH, RQTH), 1/3 la vie scolaire, et l'accompagnement d'enfants handicapés.

M DESMOULINS (Perce Neige) : y-a-t-il des avancées sur la plateforme « Via Trajectoire » ?

Mme BIAU : c'est un vrai sujet de travail. Nous avions pas mal d'anomalies. D'où des sessions proposées en décembre pour améliorer le système avec l'ambition d'un dépôt de dossier unique sur les établissements.

Mme MAURY ajoute que « Via Trajectoire » sur le public PA rencontre le même problème.

M. PHILIPPOT ajoute qu'il existe des problèmes dans le parcours de soins, dont certains sont non remboursés. Il faudrait trouver une passerelle pour qu'on puisse apporter un soutien financier.

Point sur Handi Mobile

M. VIERSOUS a rencontré le département de la Corrèze sur « handi mobile » et il dit que ça donnerait pour le Lot environ 5 € par habitant actif.

Mme GINESTET : le diagnostic n'est pas assez abouti sur le volet du handicap. Il a été demandé à ce que travail soit complété, mais il n'y a pas de référent à ce jour. Il faut relancer le travail en totalité sur la question de la mobilité des PA, des PH et plus généralement des personnes en fragilité. Elle rappelle le travail réalisé au niveau des CPTS sur la plateforme « Atchoum » qui permet de mettre en relation une personne qui conduit et une personne qui a besoin d'être conduite.

Mme HALLOT (Mutualité Française) est étonnée qu'« handi mobile » fonctionne avec la CMI, il y en a 3, ça concerne laquelle ?

Mme MAURY lui répond qu'on demandera des précisions, mais elle pense qu'il s'agit des 3. Elle ajoute qu'un groupe de travail sera créé pour avancer sur le sujet des personnes en incapacité de se déplacer.

M. VIERSOUS rappelle qu'une commission existait au niveau de la région mais on n'a pas de réponses à ce niveau, indique Mme MAURY.

M. VIERSOUS : il existe une grosse lacune de parcours de soins pour les cérébrolésés, notamment pour les problèmes cognitifs et comportementaux. Du coup ils ont fait appel à un médecin qui viendrait faire des consultations au GEM Cœur de Causse. M. DELACOUR souhaite en discuter avec lui.

Mme MAURY conclut les débats, en rappelant qu'un mail de relance sera fait pour les candidatures, les membres du CDCA seront tenus au courant des suites à donner.